



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
13 DÉCEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac du 13 décembre 2021, à 18, tenue à huis clos, comme le permettent les arrêtés et décrets en vigueur dans le cadre de la pandémie de coronavirus. L'enregistrement de cette séance sera diffusé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents

par visioconférence : Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents

par visioconférence : Monsieur Alain Desjardins, directeur général
M^e Pascale Synnott, greffière et directrice
des Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 18 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

21-12-40 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour





2. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2.1. Autorisation de signatures - lettre d'entente SPQ-2021-05

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

21-12-41 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE SPQ-2021-05

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0414.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente SPQ-2021-05 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac - SCFP 7115, relative à l'ajustement de la grille salariale et à l'augmentation de la banque pour affaires syndicales pour l'année 2021;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est tenue sans la présence du public. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière n'a reçu aucune question pour le conseil.





Ville de Candiac

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 18 h 07.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

